

ARRETE MUNICIPAL N°02/2026

Portant réglementation du stationnement
et de la circulation Rue du Château d'Eau
Pour des travaux d'élagage

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu les travaux d'élagage, Rue du Château d'Eau ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer le stationnement **Rue du Château d'Eau** ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le lundi 02 février 2026 à partir de 08h30 et pendant toute la durée des travaux la circulation se fera sur chaussée réduite et le stationnement sera interdit à tous véhicules au droit du chantier.

Article 2 : La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les services de la ville.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Messieurs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc – Adjoints au Maire -
- Monsieur LAUER Sylvain – Responsable Service Technique et Chef de Centre des Pompiers de Folschviller-
- Madame APPEL Rita – Service Technique -
- Police Municipale
- Affichage Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Didier ZIMNY

